

## Règlement de la 4ème ROUTE THERMALE – MARDI 1 MAI 2018



### La manifestation :

L'association La route thermique, l'Etoile Cycliste de la Plaine Vosgienne et le Cycle Golbéen organisent à Contrexéville (Vosges) une épreuve cyclo sportive le mardi 1 mai 2018, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC)

### Les circuits :

- Une grande boucle de 130 km
- Une petite boucle de 85 km

### Conditions de participation :

Les petite et grande boucles sont ouvertes aux cyclistes masculins, féminines, licenciés ou non.

Pour participer à ces boucles, le cycliste doit être âgé d'au moins 17 ans à la date de la course. Autorisation obligatoire des parents pour les mineurs.

Le licencié devra joindre une copie de sa licence à l'envoi de son inscription ou la présenter si engagement sur place.

Le non licencié devra joindre une copie de sa pièce d'identité et un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme datant de moins d'un an à l'envoi de son inscription ou les produire si engagement sur place.

Les cyclistes devront respecter le règlement FFC et s'engager à accepter les sanctions prononcées par les organisateurs pour toutes infractions au règlement.

Le participant assumera l'entière et complète responsabilité en cas d'accident, blessures, décès, avant, pendant et après le déroulement de la manifestation et déchargera l'organisation de toutes responsabilités, dommages et intérêts résultant de sa participation à l'épreuve.

### Engagement :

Les bulletins d'engagement (comprenant bulletin d'engagement, règlement et fiche de route) seront disponibles sur Internet via le site « la route thermique 2018 » ou par demande mail à Odile Saunier ( [odile.saunier@hotmail.fr](mailto:odile.saunier@hotmail.fr) )

Ces bulletins doivent être complétés et signés (avec mention « lu et approuvé ») accompagnés des pièces obligatoires doivent être adressés par courrier à Mme SAUNIER Odile, 111 rue des Ormes 88390 DARNIEULLES.

Une fiche de route est à compléter et sera conservée sur le participant durant la course (elle permettra au secours d'avoir les éléments utiles en cas de besoin)

### Pièces obligatoires à joindre au bulletin d'engagement :

Pour les 2 boucles :

Copie de la licence en cours et chèque du prix total de l'engagement pour les licenciés

Copie de la carte d'identité, certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme datant de moins de 1 an et chèque du prix de l'engagement pour les non licenciés.

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement ne sera effectué après validation de l'engagement par l'organisation.

L'engagement est nominatif, il ne peut donc pas être échangé.

Chaque engagé se verra remettre une plaque de cadre avant le départ.

### Prix de l'engagement pour les courses :

Engagement avant le lundi 16 avril 2018 (cachet postal) : 25 € avec repas, 17 € sans repas

### Sécurité des participants

Chaque participant doit obligatoirement :

- porter un casque à coque sur la totalité des parcours.
  - respecter le code de la route en ne roulant que sur la partie droite de la route.
  - respecter les arrêtés préfectoraux et municipaux sur tous les parcours.
  - avoir sa propre assurance individuelle accident et responsabilité civile
- Les voitures suiveuses sont interdites.  
Les coureurs doublés par la voiture « fin de protection de course » ne pourront plus bénéficier des carrefours sécurisés.  
Un fourgon balai assurera la clôture de l'épreuve et suivra les derniers coureurs jusqu'à l'arrivée.

### Sécurité pour les participants

#### Assistance médicale :

Une équipe de La Croix Rouge, 2 médecins et 1 ambulance seront présents sur les parcours.

#### Sécurité sur les parcours :

Un fléchage de couleur indiquera les différents parcours.

Des signaleurs assureront la sécurité des carrefours qui l'exigeraient.

Des voitures ouvrières et des motards assureront la sécurité des participants tout au long des circuits.

### Respect de l'environnement :

Tous les déchets (emballages alimentaires, chambre à air usagée, bouteilles ou gobelets...) ne doivent pas être jetés dans la nature, ils seront conservés dans les poches arrière du maillot ou déposés dans des zones de collecte présentes au poste de ravitaillement et à l'arrivée.

### Organisation de l'épreuve :

#### Départ :

Un départ fictif aura lieu au Complexe sportif de Contrexéville (180 rue Halichard 88 140 Contrexéville) à 9h00 pour la grande boucle et à 9h25 pour la petite boucle et réel devant la mairie de Vittel.

#### Ravitaillement :

2 points de ravitaillement sont prévus :

- à Dommartin les Vallois
- et à La Vacheresse

#### Arrivée :

L'arrivée est située au Complexe sportif de Contrexéville. Un goulot d'étranglement est prévu afin de permettre un classement sans erreur réalisé sur informatique et la récupération des plaques de cadre.

Tout coureur qui abandonne devra remettre sa plaque de cadre au podium d'arrivée.

#### Récompense :

Les résultats seront affichés dans la salle d'accueil du complexe sportif de Contrexéville puis consultable sur le site « la route thermique »  
Des récompenses pour les 2 courses seront remises par catégories et sexe.  
Des lots seront attribués par tirage au sort sur l'ensemble des participants.  
Les 3 groupements les plus représentés (plus de 10 engagés) reçoivent une récompense.

### Accueil et services :

#### Remise des plaques de cadre :

Au complexe sportif de Contrexéville, 180 rue Halichard 88140 Contrexéville